



# LES AIDES FINANCIERES GAZ

Remplacez votre chaudière<sup>1</sup> fioul ou gaz par une chaudière gaz à Très Haute Performance Energétique<sup>2</sup> et **cumulez les aides** auxquelles vous pouvez prétendre.

Cham vous conseille et vous accompagne tout au long de vos travaux.  
**Pour plus d'informations, contactez votre agence Cham !**

## La Prime CEE

Cette prime est versée par EDF à la fin des travaux après acceptation de votre dossier.

**Pour cela, déclarez vos travaux sur le site [prime-energie-edf.fr](http://prime-energie-edf.fr) avant la signature du devis. Le jour de votre signature, n'oubliez pas de dater à la main votre devis !**

**CONDITION :** logement de plus de 2 ans à la date de début des travaux.

*Voir barème au dos*

## Le prêt chaudière Domofinance<sup>4</sup>

**Prêt 0 %** sur 12, 24 ou 36 mois.

*Voir mentions au dos*

## Une TVA réduite à 5,5 %

Si votre logement est âgé de plus de 2 ans.

## MaPrimeRenov'<sup>3</sup>

**Prime de 1 200 € ou 800 €** selon vos revenus, pour l'équipement et la pose d'une chaudière gaz à Très Haute Performance Energétique, versée par virement bancaire à la fin des travaux après acceptation de votre dossier.

**Avant le démarrage des travaux, faites d'abord la demande de prime CEE, puis inscrivez-vous sur le site [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr) pour déposer votre dossier.**

**CONDITION :** habitation principale de plus de 2ans à la date de début des travaux.

*Voir barème au dos*



REMISE CHAM

100 € HT sur votre devis

1. Autre qu'à condensation.

2. Respectant les critères de performance (ETAS  $\geq$  92 % hors régulation).

3. Le montant TTC de l'aide ne peut excéder sur une période de 5 ans : 20 000€ par logement. Sur le montant TTC de la dépense éligible plafonné à 4 000 €, le montant cumulé des aides ne peut dépasser 90 % (cat. Bleu), 75 % (cat. Jaune), 60 % (cat. Violet), 40 % (cat. Rose) du coût total TTC des travaux. Le reste à charge minimum pour le particulier, est de 10 % à 60 % selon les revenus, voir barème.

4. Pour bénéficier d'un financement adapté à votre situation, contactez votre agence.



## Le prêt chaudière Domofinance

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Exemple hors assurance facultative pour un achat et un crédit accessoire à une vente de 3 800,00 € remboursable sur une durée de 36 mois au Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 % (taux débiteur fixe de 0 %) vous remboursez 36 mensualités de 105,56 €. Coût total du crédit : 0 € (dont 0 € d'intérêts). Montant total dû : 3 800,00 €. Pas de frais de dossier. Le coût mensuel standard de l'assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Maladie-Accident, souscrite auprès de Cardif AssuranceVie, Cardif Assurances Risques Divers et Quatrem est de 4,67 € et s'ajoute au montant de la mensualité de l'exemple ci-dessus. Le coût total de cette assurance facultative est de 168,12 € et le taux annuel effectif de l'assurance de 2,87 %. Offre valable pour un crédit accessoire à une vente d'un montant de 1 500 € à 75 000 €, d'une durée de 12 à 36 mois au Taux Annuel Effectif

Global fixe de 0 %. Le coût du crédit (Taux Annuel Effectif Global fixe : 3,98 %, taux débiteur fixe : 3,90%, intérêts : 220 €) est pris en charge par Cham.

Conditions en vigueur au 21/07/2020. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par Domofinance. Domofinance SA au capital de 53 000 010 €, 450 275 490 RCS Paris, n° ORIAS 07 026 850, www.orias.fr, siège social au 1 Bd Haussmann 75009 Paris. Vous disposez d'un droit de rétractation. Publicité diffusée par Cham SASU, 444 768 550 RCS Evry, 11 rue du Saule Trapu CS 85605 – 91882 Massy Cedex, en qualité d'intermédiaire en opérations de banque immatriculé dans la catégorie mandataire non exclusif de Domofinance. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

## Les barèmes

**Plafonds de ressources annuelles pour bénéficier des aides**

### En Île-de-France

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	CEE Ménages Précaires	CEE Ménages Modestes	CEE Autres Ménages	
	Ménages aux revenus très modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus intermédiaires Jusqu'à	Ménages aux revenus aisés Supérieurs à
1	20 593 €	25 068 €	38 184 €	> 38 184 €
2	30 225 €	36 792 €	56 130 €	> 56 130 €
3	36 297 €	44 188 €	67 585 €	> 67 585 €
4	42 381 €	51 597 €	79 041 €	> 79 041 €
5	48 488 €	59 026 €	90 496 €	> 90 496 €
Par pers. sup.	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €
Toutes aides cumulées et tous travaux confondus	reste à charge minimum 10 %	reste à charge minimum 25 %	reste à charge minimum 40 %	reste à charge minimum 60 %

### Autres régions

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	CEE Ménages Précaires	CEE Ménages Modestes	CEE Autres Ménages	
	Ménages aux revenus très modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus intermédiaires Jusqu'à	Ménages aux revenus aisés Supérieurs à
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	> 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	> 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	> 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	> 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	> 69 081 €
Par pers. sup.	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €
Toutes aides cumulées et tous travaux confondus	reste à charge minimum 10 %	reste à charge minimum 25 %	reste à charge minimum 40 %	reste à charge minimum 60 %